

LES AIDES AUX FAMILLES

Un "Tours Passeport Loisirs" pour les 6-11 ans.

Enfants né(e)s entre le 01/01/1999 et le 31/12/2004

Un "Passeport Loisirs Jeunes" pour les 12-17 ans

Jeunes né(e)s entre le 01/01/1993 et le 31/12/1998

Le ***Tours Passeport Loisirs*** est un dispositif d'aide aux loisirs pour les enfants de 6 à 11 ans domiciliés à Tours.

Le ***Passeport Loisirs Jeunes*** est son équivalent pour les 12-17 ans.

Cette aide, attribuée sur conditions de ressources, est destinée à permettre aux enfants et aux jeunes de pratiquer une activité sportive ou de loisirs durant leur temps libre. Une déduction maximale de **50 €** est consentie aux détenteurs du "Tours Passeport Loisirs" et portée à **65 €** pour les "Passeports Loisirs Jeunes" pour l'inscription à une activité proposée par une association conventionnée (clubs sportifs, associations socioculturelles, etc ...).

LE C.E.S.T EST SIGNATAIRE DE CES CONVENTIONS

Pour bénéficier du ***Tours Passeport Loisirs***, il suffit de venir en mairie munis du « bon vacances » de la CAF 37 et d'une pièce d'identité.

Le Passeport Loisirs Jeunes est quant à lui directement envoyé par la CAF Touraine aux bénéficiaires. Il doit ensuite être validé en mairie.

Ce dispositif d'aide aux loisirs est financé par la Ville de Tours, la CAF Touraine, le Conseil Général et l'Etat.

Pour tout renseignement, retrait ou validation, on peut s'adresser à la :

Mairie de TOURS Service Jeunesse – Bureau 211 (2^{ème} étage)

Tél : 02.47.21.65.28

↳ Mairie annexe de Saint-Symphorien : 02.47.54.55.17

↳ Mairie annexe de Sainte-Radegonde : 02.47.54.21.02

↳ Mairie de quartier des Fontaines : 02.47.74.56.10

Il faut aussi noter que le C.E.S.T accepte les "Chèques Vacances" et les "Coupons Sport" ANCV ainsi que toutes les aides des Comités d'Entreprises : La Poste, EDF, GDF, etc...